



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du sport

Question orale n° 154

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la politique de sport de haut niveau et plus particulièrement sur la remise en cause de la politique de décentralisation menée jusqu'à présent en ce domaine. Les centres permanents d'entraînement et de formation ont été créés pour être les outils essentiels de la préparation sportive de haut niveau, tant olympique que non olympique. Le centre de haut niveau de Marseille-Saint-Giniez a plus que largement répondu à cette attente avec des résultats remarquables au dernier championnat d'Europe. Le centre de Marseille est pourtant aujourd'hui menacé puisque la Fédération nationale de gymnastique entend regrouper l'ensemble des meilleures gymnastes françaises à la cité des sports de l'INSEP à Paris. Une telle décision est contestable, non seulement eu égard au principe de décentralisation mais également dans l'intérêt des jeunes gymnastes concernées. Il lui demande donc de s'opposer au processus de regroupement des gymnastes de haut niveau à l'INSEP.

Données clés

Auteur : [M. Mattei Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 154

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1993, page 2069

Réponse publiée le : 25 juin 1993, page 2182

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 juin 1993